



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELB26_07_0027

OBJET :

Autorisation de signature - Convention d'occupation du domaine public – Antenne de réseau LoraWan IOT sur le réservoir du Vignoble, commune de Foix

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Dominique FOURCADE, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES, Alain NAUDY

PROCURATIONS :

Francis MAGDALOU donne procuration à Pierre VIEL
Jean-Michel SOLER donne procuration à Joëlle EYCHENNE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le Conseil Départemental de l'Ariège souhaite expérimenter le déploiement d'un réseau LoRaWan IoT sur la commune de Foix, et que ce test est mené en partenariat avec le SMDEA, qui souhaite de son côté tester la télé relève des compteurs sur la cité Pierre Faur, également sur la commune de Foix.

Considérant que, dans ce cadre, le Conseil Départemental a sollicité le SMDEA afin d'installer une antenne LoRaWan sur le réservoir du Vignoble.
Que cette installation fera l'objet d'une convention définissant les conditions dans lesquelles le SMDEA autorise le Conseil Départemental à implanter et exploiter cet équipement sur l'ouvrage.

La convention sera conclue pour une durée de 10 ans, à compter de la mise en place de l'équipement, et précisera les restrictions imposées au cocontractant afin de garantir la sécurité d'accès et le bon fonctionnement de l'ouvrage du SMDEA.

Considérant que le coût de cette installation est négligeable (moins de cent euros par an) et que celle-ci profitera également au SMDEA dans le cadre du déploiement de la télé relève, justifiant ainsi d'un réel intérêt général partagé.
Ainsi, considérant les avantages réciproques d'une telle opération, et l'absence de déséquilibre manifeste, il est proposé que cette convention soit conclue à titre gracieux.

La convention a ainsi été portée au vote du Bureau comme suit :

Autorisation de signature - Convention d'occupation du domaine public – Antenne de réseau LoraWan IOT sur le réservoir du Vignoble, commune de Foix

Majorité

Horaire	09/07/2026 20:16:48	Votants	17 voix
Scrutin Public	A voté	17 voix	
Majorité requise	Simple Exprimé / 100,00 %	17 voix	
Majorité relative des voix exprimées			

Pour	100,0 %	17 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- ♦ **APPROUVE,**
La convention d'occupation du domaine public pour la pose d'antennes de réseau LoraWan IOT sur le réservoir du vignoble, commune de Foix.
- ♦ **AUTORISE,**
Mr SERRES Jean-Claude, au titre de sa délégation de Vice-président, à signer ladite convention et tout document y afférent.